

Projet médical

Fiche action n°1-C-20 : Développer la télémédecine (télé-expertise et téléconsultation) pour la prise en charge des urgences psychiatriques	
Axe stratégique	Axe 1 : Structurer et Coordonner le parcours du patient aux différents âges de la vie
Objectif opérationnel	Objectif C : Renforcer les filières et parcours spécialisés
Pilote de l'action	Damien HEIT
Priorité(s) du PTSM/PMP	PTSM Priorité 4 : La prévention et la prise en charge des situations de crise et d'urgence. PMP : Filière Urgences
Population cible	adultes, personnes âgées, enfants, adolescents
Périmètre territorial	Départemental
Contexte	Il existe deux équipes d'Urgences psychiatriques intervenant aux urgences du CHU de Poitiers (UAMP présente 24h/24) et sur le site de Châtellerault (UMPC présente de 10h à 18h) Le volet psychiatrique du SAS de la Vienne a été créé en avril 2023. Il donne pleine satisfaction, avec des horaires de fonctionnement de 14h à minuit, à destination de tous les patients, aidants, et professionnels de la Vienne.
Description	-Nous pourrons mettre en place des solutions de télémédecine, afin d'améliorer notre réponse à l'urgence psychiatrique sur tous les sites du CHU de Poitiers (Châtellerault, Loudun, Montmorillon). -En lien avec le SAS psychiatrique et la Consultation de Soins non Programmée du CMP, nous pourrons aussi proposer une offre de télé-expertise à destination des médecins libéraux, structures privées (polyclinique par exemple). -Possibilité également de développer une offre de télé-expertise à destination de service d'urgences en dehors de la Vienne (subdivision Poitou-Charentes), dans le cadre de l'entraide territoriale.
Etapes	Avant 2030
Partenaires	CHU, CPTS, représentants de patients et leur famille,...
Moyens	S'appuyer sur solution de télémédecine du CHU (COVALIA) Équipe à renforcer en fonction
Indicateurs	Nombre d'évaluations par télémédecine, amélioration satisfaction patient, amélioration satisfaction professionnels de santé du territoire....